

Actions européennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 15 novembre 1995
Date de création du fonds : 15 novembre 1995
Gestionnaire : Keyridge Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 11 896 243 \$
Taux de rotation du portefeuille : 44,42 %

Niveau de garantie	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	3,03	34,12	75 469

¹ RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement supplémentaire
 Minimum : 500 \$ en une somme forfaitaire, ou 50 \$ par mois par prélèvement automatique (PAC) par fonds
 Maximum : 20 000 \$ (somme forfaitaire et PAC) par année

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout les titres d'entreprises localisées ou actives en Europe.

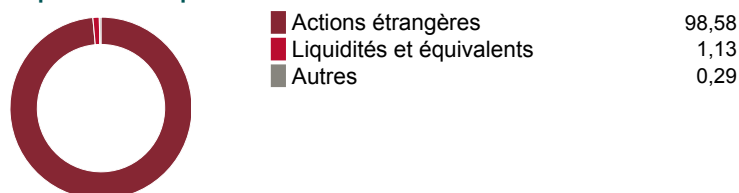
Dix principaux placements

	% de l'actif
Bank of Ireland Group PLC Ordinary Stock Units Eur 1.00	6,55
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	6,32
Eni SpA Eni Spa Azioni Ordinarie Senza Valore Nominale Ordinary	5,02
Nestle S.A. Act Nom	4,22
Legrand SA	4,17
Roche Holding AG Genussssch	4,16
STERIS plc Ord 75.00 Usd	4,15
Deutsche Boerse AG Deutsche Borse Agnamens Aktien O N	3,93
CRH PLC Shs	3,89
Ryanair Holdings PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé New	3,89
Total	46,31

Nombre total des placements :

34

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et à votre contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises européennes, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En date du 1er octobre 2025, dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise, les responsabilités de gestion de portefeuille auparavant assumées par Setanta Asset Management Limited ont été confiées à Keyridge Asset Management Limited. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Les rendements sont indiqués après déduction du ratio des frais du fonds (RFF).

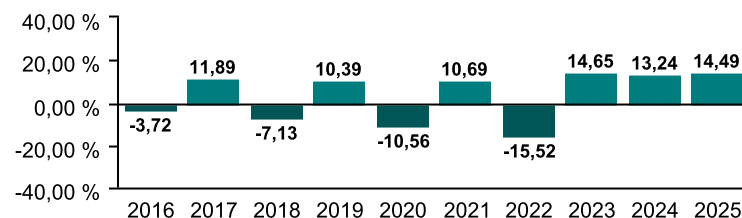
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2015 détiendrait 1 373,07 \$ au 31 décembre 2025. Ce montant correspond à une moyenne de 3,22 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Actions européennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option avec frais d'acquisition différés (FAD)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Il n'y a pas de frais de rachat.

2. Frais permanents

Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO) et il est payable à même l'actif du fonds distinct. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils réduisent le rendement de votre placement.

Le RFG inclut les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que le coût d'assurance associé à la garantie. Le RFG inclut également les honoraires payés à votre conseiller pour les services et les conseils qu'il vous fournit.

Le RFO inclut les commissions et autres coûts liés aux transactions du portefeuille.

Pour connaître les modalités de la garantie, consultez votre contrat et la notice explicative.

Niveau de garantie	RFG (%) ¹	RFO (%) ¹	RFF (%) ^{1, 2}
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	3,03	0,07	3,10

¹Taux annuel exprimé en % de la valeur du fonds.

²Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO).

Remarques : Nous déclarons les renseignements les plus récents dans le RFG, le RFO et le RFF.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pouvant atteindre 0,50 % de la valeur de vos placements pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 8 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.
Frais de rachat	Vous pouvez effectuer sans frais un maximum de deux retraits partiels en une somme forfaitaire par année civile. Il est possible que des frais vous soient imputés à l'égard de tout autre retrait ultérieur.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier le contrat de fonds de placement, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1
Site Web : www.canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : 1 888 252-1847

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.